



PREFECTURE COTE- D'OR

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 19 - MAI 2014

SOMMAIRE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES 21

Cabinet

Arrêté N °2014115-0004 - Arrêté N ° 239 du 25 avril 2014 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires de la Côte- d'Or

..... 1



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

ARRETE n° 239 du 25 avril 2014 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires de la Côte-d'Or

Le directeur départemental des territoires

VU l'article 50 de la loi n°98-1267 du 30 décembre 1998 donnant compétence au directeur départemental de l'Équipement pour déterminer l'assiette, liquider et recouvrer les taxes d'urbanisme ;

VU l'article 28 de la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 donnant compétence au directeur départemental des territoires pour établir et liquider la taxe d'aménagement ;

VU le code de l'urbanisme notamment ses articles L 331-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la taxe d'aménagement et du versement pour sous-densité ;

VU les articles R 331-1 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la liquidation et à la détermination du versement résultant du dépassement du plafond légal de densité ;

VU l'article 79 de la loi n° 2011-1978 du 28 décembre 2011 donnant compétence au directeur départemental des territoires pour établir et liquider la redevance d'archéologie préventive ;

VU le code du patrimoine notamment ses articles L 524-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la redevance d'archéologie préventive ;

VU l'article R 620-1 du code de l'urbanisme relatif à la délégation du DDT en ce qui concerne les matières relevant de ses attributions propres ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 modifié relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté de M. le Préfet de la Côte-d'Or n° 367 du 17 juin 2013 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Côte-d'Or ;

VU l'arrêté de M. le Préfet de la Côte-d'Or n° 637 du 15 octobre 2013 portant délégation de signature à M. Jean-Luc HEMMOLO et lui permettant de donner délégation pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation aux agents placés sous son autorité ;

VU la convention de délégation de gestion entre la direction départementale des territoires de la Côte- d'Or et la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne (CPCM) ;

A R R Ê T E :

SECTION 1 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ARTICLE 1 :

Délégation est donnée à chaque chef de service, chacun en ce qui le concerne, dans son domaine de compétence :

- Mme Florence CHOLLEY, Secrétaire générale
- M. Pierre ADAMI, responsable du service Préservation et Aménagement de l'Espace (rubriques B1 à B7, B11 à B15, B17, I1 à I18, I24, I25, I28, M1 à M15, O1 à O13, P1 à P21, Q1 à Q8) et pour signer l'état récapitulatif des créances pour mise en recouvrement de la taxe d'aménagement, du versement pour sous-densité et de la redevance d'archéologie préventive
- Mme Paule-Andrée RUBOD, responsable du service de l'Eau et des Risques (rubriques N1 à N14, R1 à R24)
- Mme Janique WOJCIECHOWSKI, responsable de la mission prospective et ingénierie territoriale (rubriques S30 et S31)
- Mme Michèle GUSCHEMANN, responsable du Cabinet
- M. Jean-Christophe CHOLLEY, responsable du service Habitat et Mobilité (rubriques G1 à G3, H1 à H35)
- Mme Julie BRAYER-MANKOR, responsable du service Économie Agricole et Environnement des Exploitations (rubriques S1 à S29 et S31 à S57)
- M. Michel BURDIN, responsable du service Territorial (rubriques I2 à I17, I24 et I25).

Délégation est donnée à chaque chef de service en matière de gestion du personnel placé sous son autorité (congs, ordres de missions...).

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement des chefs de services ou personnes désignés à l'article 2, délégation est donnée à leurs adjoints ou aux personnes ci-après énumérés chacun dans son domaine de compétence et en matière de gestion du personnel du service concerné (congs, ordres de missions) :

- M. Julien LE CRONC, pour le Secrétariat général
- Mme Véronique GENEVEY, pour le service Préservation et Aménagement de l'Espace (rubriques B1 à B7, B11 à B15, B17, I1 à I18, I24, I25, M1 à M15, O1 à O13, P1 à P21, Q1 à Q7) et pour signer l'état récapitulatif des créances pour mise en recouvrement de la taxe d'aménagement, du versement pour sous-densité et de la redevance d'archéologie préventive
- M. Bernard GOURNAY, pour le service Habitat et Mobilité (rubriques E1 à E5, G1 à G3, H1 à H35)
- Mme Françoise VERNOTTE pour le service Économie Agricole et Environnement des Exploitations (rubriques S1 à S29 et S31 à S57)

- M. Christophe ROYER et M. Max FORNERO pour le service Territorial (rubriques I2 à I17)
- M. Gilles BOSSON, pour le service de l'Eau et des Risques (rubriques N1 à N14, R1 à R24)

ARTICLE 3 :

Délégation est donnée à M. Michel BURDIN pour les décisions relatives à l'éducation routière (rubriques L1 à L5) et en particulier pour la gestion du personnel du service concerné (congrés, ordres de missions).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel BURDIN, délégation est donnée pour les décisions relatives à l'éducation routière (rubriques L1 à L5) et en particulier pour la gestion du personnel du service concerné (congrés, ordres de missions) à M. André SAUQUE et en cas d'absence de M. André SAUQUE à M. Claude HEBMANN.

ARTICLE 4 :

En matière d'ingénierie publique, délégation est donnée à Mme Janique WOJCIECHOWSKI et M. Michel BURDIN à l'effet de signer :

- les conventions, avenants, décomptes et titres de paiement dans le cadre de l'ATESAT (rubrique K1).

ARTICLE 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement des chefs de services et personnes désignés aux articles 2 et 3 et des adjoints et personnes désignées aux articles 4, 5 et 6, délégation est donnée aux chefs de bureaux ou aux personnes ci-après désignées pour toutes décisions et tous documents relevant des attributions et domaines d'activité dont ils ont la charge et en matière de gestion du personnel placé sous leur autorité (congrés, ordres de mission).

SECRETARIAT GÉNÉRAL :

- Bureau Ressources Humaines, Formation : Mme Anne DESPLANTES
- Bureau logistique : M. Denis FABBRI

Délégation est donnée à l'effet de représenter l'État devant les juridictions (rubriques I20, J1 et J2) à :

- M. Julien LE CRONC
- Mme Catherine BAILLY
- Mme Céline FINOT

SERVICE PRÉSERVATION ET AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE :

- Bureau Chasse – Forêt : M. Laurent TISNE (actes relevant des rubriques O1 à O13, P1 à P21)
- Bureau Nature, sites et énergies renouvelables : M. Frédéric SALINS (actes relevant des rubriques Q1 à Q5, Q7, M1 à M15)
- Bureau Droit des sols-urbanisme opérationnel : Mme Annie DUROUX, Mme Fabienne BENOIT-GONIN et M. Jean-Paul ROS (actes relevant des rubriques I2 à I18, I25 et Q6 et actes et décisions de toute nature en matière de détermination de l'assiette et de la liquidation du versement résultant du dépassement du plafond légal de densité et bordereaux de taxes d'urbanisme TLE, TDENS et TDCAUE)
- Bureau Planification et prévention des risques technologiques et Mission SCOT : M. Michel CHAILLAS (actes relevant de la rubrique I1, I18)
- Mission SCOT : Serge TRAVAGLI (actes relevant de la rubrique I1, I18)
- Mission Paysage et publicité : Isabelle SCHMITT (actes relevant des rubriques B1, B2, B3, B4, B5, B7, B11, B13, B14, B15)

Délégation est donnée à l'effet de signer les bordereaux de taxes d'urbanisme à Mme Annie DUROUX et Mme Fabienne BENOIT-GONIN.

SERVICE HABITAT ET MOBILITÉ :

- Bureau politique locale du logement : Mme Christel COULON, (rubriques H1, H3 à H11, H27, H30)
- Bureau Enjeux habitat mobilité : Mme Hermance GAUTHIER (rubriques G1 à G3)
- Bureau politique locale du logement : Mme Christel COULON, Mme Brigitte OLIVIER, Mme Evodie COLLIN
- Bureau rénovation Urbaine : M. Robert GALMICHE
- Bureau bâtiment durable : Mme Nathalie COUDRET

SERVICE DE L'EAU ET DES RISQUES :

- Bureau de la Police de l'Eau : Mme Éléonore ROUSSEAU (rubriques N2 à N10, N12, N13, R1 à R3, R15)
- Bureau Prévention des Risques Naturels et Hydrauliques : Mme Carole DEVALLEZ
- Mme Martine PETIT : actes relevant des rubriques R4 à R5, R7 à R11 et R17 à R24
- Mme Stéphanie VUILLOT : rubrique N14

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE ET ENVIRONNEMENT DES EXPLOITATIONS :

- Bureau de la Structure, Foncier et Modernisation : M. Frédéric DURY (rubriques S1 à S29 et S31 à S57)
- Bureau de l'Environnement et Coordination des contrôles : M. Emmanuel BERION (rubriques S16, S17, S19 à S22, S44 à S46, S51, S53, S54, S56).

MISSION PROSPECTIVE ET INGÉNIERIE TERRITORIALE :

– Bureau Europe et développement rural : Mme Carmen PRAPORGESCU-SAFTESCO (rubriques S30 et S31)

SERVICE TERRITORIAL :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel BURDIN, délégation est donnée sur l'ensemble de ses domaines de compétences à M. Christophe ROYER et M. Max FORNERO.

Délégation est donnée en matière de gestion du personnel (congés, ordres de mission) à M. Christophe ROYER et M. Max FORNERO.

Délégation est donnée à l'effet de signer les décisions relevant des rubriques I2 à I17 et I24, ainsi qu'en matière de gestion du personnel (congés, ordres de mission) pour les agents placés sous leur autorité à :

- M. Christophe ROYER
- M. Max FORNERO
- M. Patrice NALTET
- M. Jean-Paul ROS
- Mme Nathalie FEVRE
- M. Gérard BLANDIN
- Mme Christine BACQUET
- M. Gilles MATHEY
- M. Laurent PELLETIER

En cas d'absence ou d'empêchement de M. NALTET, M. ROS et Mme FEVRE, délégation est donnée à l'effet de signer les décisions relevant des rubriques I2 à I17 à :

- Mme Dominique NAULIER
- M. Cyrille AUFFRET

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine BACQUET et M. Gérard BLANDIN, délégation est donnée à l'effet de signer les décisions relevant des rubriques I2 à I17 à :

- Mme Ghyslaine DOROTTE

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel BURDIN, de M. Christophe ROYER et de M. Max FORNERO, délégation est donnée pour les décomptes et titres de paiement au titre de l'ATESAT à :

- M. Gilles MATHEY
- M. Laurent PELLETIER
- M. Gérard BLANDIN

Délégation est donnée à l'effet de signer les bordereaux de taxes d'urbanisme TLE, TDENS et TDCAUE à M. Michel BURDIN, M. Christophe ROYER, M. Max FORNERO Mme Nathalie FEVRE, M. Patrice NALTET, M. Jean-Paul ROS, Mme Dominique NAULIER, M. Laurent PELLETIER, M. Gérard BLANDIN et Mme Christine BACQUET.

ARTICLE 6 : ÉDUCATION ROUTIÈRE

Délégation est donnée à l'effet de signer les actes relevant des rubriques L1 à L5 à :

- M. André SAUQUE, Délégué à l'Éducation Routière, Responsable du bureau de l'Éducation Routière
- M. Claude HEBMANN, adjoint au délégué à l'Éducation Routière

SECTION 2 : COMPÉTENCE D'ORDONNATEUR SECONDAIRE

ARTICLE 7 : EN QUALITÉ DE RESPONSABLE D'UNITÉ OPÉRATIONNELLE

Comme indiqué à la section 2 de l'arrêté n°637 du 15 octobre 2013, délégation est donnée à l'effet de signer toutes les pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes. Dans le cadre de la présente délégation, celle-ci est subdéléguée à :

- Mme Florence CHOLLEY, Secrétaire générale, pour l'ensemble des BOP
- M. Julien LE CRONC, Secrétaire général adjoint, pour l'ensemble des BOP

Délégation est donnée à l'effet de signer les propositions d'engagements, les pièces justificatives qui les accompagnent, ainsi que les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature à :

- M. Pierre ADAMI, Responsable du service Préservation et Aménagement de l'Espace pour les BOP 113, 135 et 149 ainsi que pour les états de frais des architectes et paysagistes conseils
- Mme Véronique GENEVEY, Adjointe au Responsable du service Préservation et Aménagement de l'Espace pour les BOP 113, 135 et 149 ainsi que les états de frais des architectes et paysagistes conseils
- Mme Paule-Andrée RUBOD, Responsable du service de l'Eau et des Risques pour les BOP 113, 181 et en matière de FPRNM (ex Fonds Barnier)
- M. Gilles BOSSON, Adjoint au Responsable du service de l'Eau et des risques pour les BOP 113, 181 et en matière de FPRNM (ex Fonds Barnier)
- Mme Carole DEVALLEZ, responsable du bureau prévention des risques naturels et hydrauliques, pour le BOP 181 et en matière de FPRNM (ex Fonds Barnier)
- Mme Janique WOJCIECHOWSKI, Responsable de la Mission Prospective et Ingénierie Territoriale pour le BOP 154
- M. Jean-Christophe CHOLLEY, Responsable du service Habitat et Mobilité pour les BOP 135 et 203
- Mme Julie BRAYER-MANKOR, Responsable du service Economie Agricole et Environnement des Exploitations pour les BOP 154, 206
- Mme Françoise VERNOTTE, Adjointe au responsable du service Economie agricole et Environnement des Exploitations pour les BOP 154, 206
- M. Michel BURDIN, Responsable du Service Territorial pour le BOP 207
- M. Bernard GOURNAY, Adjoint au Responsable du service Habitat et Mobilité pour les BOP 135, et 203
- Mme Christel COULON, Responsable du bureau politiques locales du logement pour le BOP 135
- M. Denis FABBRI, Responsable du bureau Logistique, pour le BOP 333
- Mme Anne DESPLANTES, Responsable du bureau Ressources Humaines, formation pour les dépenses de personnel et les BOP 215 et 217
- Mme Michèle GUSCHEMANN, Responsable du Cabinet.

Dans le cadre de la mise en place du centre de prestation comptable mutualisé (CPCM), l'engagement juridique des dépenses et le paiement seront effectués par le CPCM.

ARTICLE 8 : EN QUALITÉ DE RESPONSABLE D'UNITÉ OPÉRATIONNELLE

Délégation est donnée à l'effet de signer les frais de déplacement de l'ensemble des agents de la direction départementale des territoires à :

- Mme Florence CHOLLEY, Secrétaire générale, pour l'ensemble des BOP
- M. Julien LE CRONC, Secrétaire général adjoint, pour l'ensemble des BOP

Délégation est donnée à l'effet de signer les frais de déplacement des agents placés sous leur autorité à :

- M. Pierre ADAMI, Responsable du service Préservation et Aménagement de l'Espace ainsi que les états de frais des architectes et paysagistes conseils
- Mme Véronique GENEVEY, Adjointe au Responsable du service Préservation et Aménagement de l'Espace ainsi que les états de frais des architectes et paysagistes conseils
- Mme Paule-Andrée RUBOD, Responsable du service de l'Eau et des Risques
- Mme Janique WOJCIECHOWSKI, Responsable de la mission prospective et ingénierie territoriale
- M. Jean-Christophe CHOLLEY, Responsable du service Habitat et Mobilité
- M. Bernard GOURNAY, Adjoint au Responsable du service Habitat et Mobilité
- Mme Julie BRAYER-MANKOR, Responsable du service Économie Agricole et Environnement des Exploitations
- Mme Françoise VERNOTTE, Adjointe au responsable du service Économie agricole et Environnement des Exploitations
- M. Frédéric DURY, Responsable du bureau structures, foncier et modernisation des exploitations
- M. Michel BURDIN, Responsable du Service Territorial, M. Christophe ROYER et M. Max FORNERO
- M. André SAUQUE, Délégué à l'éducation routière, responsable du Bureau de l'Éducation Routière
- Mme Michèle GUSCHEMANN, Responsable du Cabinet

ARTICLE 9 : EN QUALITÉ DE REPRÉSENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Délégation est donnée à l'effet de signer les marchés publics et accords cadres de travaux, de fournitures, et de services, d'un montant inférieur à 90 000 euros HT et tous les actes s'y rapportant à :

- Mme Florence CHOLLEY, Secrétaire générale, pour l'ensemble des BOP
- M. Julien LE CRONC, Secrétaire général adjoint, pour les BOP 333 et 309
- M. Pierre ADAMI, Responsable du service Préservation et Aménagement de l'Espace pour les BOP 113 et 149
- Mme Véronique GENEVEY, Adjointe au Responsable du service Préservation et Aménagement de l'Espace pour les BOP 113 et 149
- Mme Paule-Andrée RUBOD, Responsable du service de l'Eau et des Risques pour les BOP n° 113 et 181 et en matière de FPRNM (ex Fonds Barnier)
- M. Gilles BOSSON, Adjoint au Responsable du service de l'Eau et des risques pour les BOP 113 et 181 et en matière de FPRNM (ex Fonds Barnier)

- Mme Carole DEVALLEZ, responsable du bureau prévention des risques naturels et hydrauliques, pour le BOP 181 et en matière de FPRNM (ex Fonds Barnier)
- M. Jean-Christophe CHOLLEY, Responsable du service Habitat et Mobilité pour le BOP 135
- M. Bernard GOURNAY, Adjoint au responsable du service Habitat et Mobilité pour le BOP 135
- Mme Julie BRAYER- MANKOR, Responsable du service Économie Agricole et Environnement des Exploitations pour les BOP 154 et 206
- Mme Françoise VERNOTTE, Adjointe au responsable du service Économie agricole et Environnement des Exploitations pour les BOP 154, 206
- M. Michel BURDIN, Responsable du Service Territorial pour le BOP 207
- M. André SAUQUE, responsable du bureau de l'éducation routière pour le BOP 207

ARTICLE 10 :

Les réponses aux interventions des parlementaires demeurent de la compétence exclusive du Préfet.

ARTICLE 11 :

Toute délégation antérieure au présent arrêté et toutes dispositions contraires à celui-ci sont abrogées.

ARTICLE 12 :

Le directeur départemental des territoires de Côte-d'Or et les agents concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Côte-d'Or.

Fait à Dijon, le 25 avril 2014

Le directeur départemental des territoires de la Côte-d'Or

Signé : Jean-Luc IEMMOLO